**COMMUNE DE DOHEM**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 8 Avril 2022**

L'an deux mil vingt deux, le huit du mois d'Avril à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 4 Avril 2022.

**Etaient présents :** Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Michelle LEFEBVRE, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Adrien DILLY, Joseph CARLIER, Etienne DILLY,

**Etaient absents :** Dorothée ANNEBICQUE procuration à Eugéna RITAINE, David DAMBRUNE procuration à Luc BAHEU

**Secrétaire de séance :** Michelle LEFEVRE

**Assistait également :** Céline COQUET

Délibération n°4/2022 : délibération modificative du montant éligible à la DETR 2022

Vu la délibération du conseil municipal n°25/2021 du 11 octobre 2021 ;

La commune de DOHEM souhaite poursuivre l'amélioration de ces voiries avec notamment l'aménagement sécuritaire de la route départementale 190 située sur le Hameau de Maisnil-Dohem.
Ces travaux sont la continuité de la tranche ferme débutée en juin 2021 et en sont la suite logique.
Cette tranche optionnelle est composée d'un bassin de recueillement des eaux pluviales qui a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau accordé en 2021
L'objectif des travaux est :

- De bordurer la chaussée et de la calibrer à 5.50m fil d'eau en accord avec le Conseil Départemental,
- Mise en place d'un réseau d'assainissement en eau pluviale aujourd'hui absent sur le secteur en question
- Sécuriser les piétons avec l'aménagement de liaisons douces aux normes PMR

Le coût des travaux s'élevant à 436 947.72€HT est éligible à de la DETR 2022.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Coût total : 436 947.72 €HT | | | |
| Conseil Départemental MMU 2022 | 143 500 € | soit | 32.84% |
| DETR 2022 | 87 389.54€ | soit | 20 % |
| Amendes de police | 15 000 € | soit | 3.43 % |
| Autofinancement communal : | 191 058.18 € | soit | 43.73 % |

L'échéancier de réalisation du projet sera le suivant :
Démarrage des travaux en juin 2022
Fin de travaux en novembre 2022.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 1 JUIN 2022

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De modifier la délibération n°25/2021 concernant le montant de travaux éligible à la DETR 2022 concernant les travaux de réalisation d'accotement située à Dohem pour un montant total de travaux éligible de 436 947.72 €HT
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

L'assemble délibérante autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'obtention de la subvention au titre de la DETR 2022.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 27/05/2022
et publication le 27/05/2022

Dohem, le 27/05/2022

Le Maire,

MAIRIE DE DOHEM 62380

Patricia POULAIN

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
- 1 JUIN 2022